



NOM et PRENOM du candidat :	Permis de conduire		
	Catégorie	Date délivrance	Lieu délivrance
	B		
Date de naissance :	D		
Lieu de naissance :	Visite médicale		
Adresse :	Date	Lieu	Décision

Centre organisateur de la 1^{ère} session d'examen (nom + cachet) :

Date d'entrée en formation : Date des épreuves anticipées :

Date de début des épreuves non anticipées : Date de fin des épreuves :

Centre organisateur de la 2^{ème} session (nom/cachet)

Centre organisateur de la 3^{ème} session (nom/cachet)

Informations :

L'obtention du titre professionnel de conducteur de transport en commun sur route délivré par le ministère du travail autorise la délivrance de la catégorie D du permis de conduire.

La présente fiche s'adresse aux membres de jury, aux experts, aux centres organisateurs.

Elle est imprimée en couleur, en recto/verso sur une feuille. Le recto de la fiche est renseigné par le centre organisateur. Le verso, correspondant à la synthèse des résultats du candidat, est renseigné par l'expert et les professionnels, membres du jury de la session d'examen. La fiche permet :

- de consigner les résultats des sessions d'examen auxquelles chaque candidat peut se présenter dans le délai d'un an (arrêté du 22 décembre 2015 modifié relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi) ;
- de vérifier la cohérence entre les dates d'obtention des épreuves et les dates de présentation à une nouvelle session ainsi que le respect des articles 6, 7 et 11 de l'arrêté du 9 avril 2018 modifié ;
- de vérifier les données portées sur les procès-verbaux et enregistrées dans l'application CERES.

La fiche originale est complétée et signée par l'expert et le jury sous la responsabilité des responsables de session.

Une copie de la fiche est archivée à la fin de chaque session par le centre organisateur ayant présenté le candidat à une première, deuxième ou troisième session d'examen.

Lors de la 1^{ère} session, à l'issue des épreuves anticipées passées en présence d'expert(s), une copie de la fiche individuelle renseignée et signée par le jury (expert + professionnel) est archivée dans le dossier de la session d'examen. Une copie est remise à l'expert qui en fait la demande.

La fiche originale accompagne le candidat tout au long de son parcours dans la limite des 2 ou 3 présentations possibles à l'examen. Ces présentations peuvent être effectuées par des centres organisateurs différents. La transmission de la fiche est assurée d'un centre à un autre par les responsables de session.

A l'issue de chaque session d'examen, le centre transmet à l'UD, en annexe des originaux des PV (collectif et individuels) signés par les membres du jury de professionnels et le responsable de session :

- les **originaux** des fiches individuelles des candidats reçus à l'examen ;
- les **originaux** des fiches individuelles des candidats ayant échoué en dernière session (2^{ème} ou 3^{ème}) ;
- les **copies** des fiches des candidats ayant échoué à 1 ou plusieurs épreuves en 1^{ère} ou 2^{ème} session.

SYNTHESE des RESULTATS du CANDIDAT

Nom et Prénom : Voie d'accès ⁽¹⁾ : Formation / VAE

Date des épreuves anticipées de la 1^{ère} session :			Date de début des épreuves non anticipées de la 1^{ère} session :			Date de fin des épreuves :		Date formation incendie :	
Documents présentés par le candidat (1)			Résultat aux épreuves (2)						
Carte de qualification de conducteur ou attestation FIMO ou valant FIMO	Permis en cours de validité B ou D	Certificat SST ou APS-TRV ou PSC1	Questionnaire professionnel n°1 (ETG)		Mise en situation n°1 temps 1 - prise en charge	Mise en situation n°1 temps 2 - conduite		Questionnaire professionnel n°2 + Mise en situation n° 2 et entretien technique	
			Date :		Date :	Date 1 ^{er} passage :	Date rattrapage (3) :	Date :	
OUI NON	OUI NON	OUI NON	OUI NON	OUI NON	OUI NON	OUI NON	OUI NON	OUI NON	OUI NON
Date obtention :	Date obtention :	Date obtention :	EXPERT (3) (<i>nom et signature</i>)	JURY (<i>noms, signatures</i>)		EXPERT (3) / JURY (<i>noms, signatures</i>)	EXPERT (3) / JURY (<i>noms, signatures</i>)		JURY (<i>noms, signatures</i>)

Date de début de la 2^{ème} session d'examen :			Nom du centre organisateur :			Date de fin de la 2^{ème} session d'examen :			
Documents présentés par le candidat (1)			Résultat aux épreuves - <i>sauf épreuves acquises en première session toujours valides</i> (2)						
Carte de qualification de conducteur ou attestation FIMO ou valant FIMO	Permis en cours de validité B ou D	Certificat SST ou APS-TRV ou PSC1	Questionnaire professionnel n°1 (ETG)		Mise en situation n°1 temps 1 - prise en charge	Mise en situation n°1 temps 2 - conduite		Questionnaire professionnel n°2 + Mise en situation n° 2 et entretien technique	
			Date :		Date :	Date :	Date :		
OUI NON	OUI NON	OUI NON	OUI NON	OUI NON	OUI NON	OUI NON	OUI NON	OUI NON	OUI NON
Date obtention :	Date obtention :	Date obtention :	EXPERT(3) (<i>nom et signature</i>)	JURY (<i>noms, signatures</i>)		EXPERT (3) / JURY (<i>noms, signatures</i>)		JURY (<i>noms, signatures</i>)	

Date de début de la 3^{ème} session d'examen (uniquement candidat titulaire du permis D) :			Nom du centre organisateur :			Date de fin de la 3^{ème} session d'examen :			
Documents présentés par le candidat (1)			Résultat aux épreuves (2)						
Carte de qualification de conducteur ou attestation FIMO ou valant FIMO	Permis D en cours de validité	Certificat SST ou APS-TRV ou PSC1	Questionnaire professionnel n°1 (ETG)		Mise en situation n°1 temps 1 - prise en charge	Mise en situation n°1 temps 2 - conduite		Questionnaire professionnel n°2+Mise en situation n°2 et entretien technique	
			Date :		Date :	Date :	Date :		
OUI NON	OUI NON	OUI NON		OUI NON	OUI NON	OUI NON	OUI NON	OUI NON	OUI NON
Date obtention :	Date obtention :	Date obtention :		JURY (<i>noms, signatures</i>)		JURY (<i>noms, signatures</i>)		JURY (<i>noms, signatures</i>)	

- (1) Entourer le choix correspondant à la situation
(2) Entourer la mention OUI si le résultat est satisfaisant ou NON si le résultat n'est pas satisfaisant
(3) L'expert ne renseigne pas cette case lorsque le candidat est titulaire de la catégorie D du permis de conduire